

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
TRANSPORTS, MER ET PÊCHE

Décision du 18 juin 2013 portant modification de la décision du 28 décembre 2012 portant nomination du président de la commission mixte du statut des relations collectives entre la Société nationale des chemins de fer français et son personnel

NOR : DEVT1316032S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche,

Vu le décret n° 50-637 du 1^{er} juin 1950 modifié modifiant les attributions du conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer français en matière de personnel ;

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, notamment son article 5 ;

Vu la décision du 28 décembre 2012 portant nomination du président de la commission mixte du statut des relations collectives entre la Société nationale des chemins de fer français et son personnel,

Décide :

Article 1^{er}

Le premier alinéa de l'article 1^{er} de la décision du 28 décembre 2012 susvisée est ainsi rédigé :
« M. Jean-Pascal BIARD, administrateur civil hors classe, adjoint au sous-directeur du travail et des affaires sociales à la direction des services de transport, est nommé président de la commission mixte du statut des relations collectives entre la Société nationale des chemins de fer français et son personnel. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 18 juin 2013.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général des infrastructures,
des transports et de la mer,*

D. BURSAUX